

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Honoraires applicables sur les nouveaux mandats, en date du **01/05/2025**

Vente Habitations, parkings.

Généralement à la charge du vendeur pour les mandats exclusifs et de l'acquéreur pour les mandats simples.

| Tranches de prix tranches non cumulables | Mandat Exclusif, honoraires maximum charge vendeur % TTC appliqué sur le montant de la transaction | Mandat Simple, honoraires maximum charge acquéreur % TTC appliqué sur le montant de la transaction « net vendeur » |
|--|--|--|
| < 50 000€ | Forfait de 3000€ | Forfait de 3000€ |
| De 50 000 € à 200 000 € | Forfait de 10 000€ | Forfait de 10 000€ |
| De 200 000 € à 499 999 € et plus | 5% | 5,25% |
| A partir de 500 000 € | 4% | 4,17% |

Mandat de recherche (achat) : 3,33 % TTC de la valeur du bien au compromis de vente.

Locations Résidentielle Honoraires maximum charge locataire :

| | Zone très tendue (loi Alur) | Zone Tendue (loi Alur) |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Visites et rédaction du bail | 10€ HT (12€ TTC) du M2 | 8,33€ HT (10€ TTC) du M2 |
| Etat des lieux d'entrée | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 |

Locations Résidentielle Honoraires maximum charge Propriétaire :

| | Zone très tendue (loi Alur) | Zone Tendue (loi Alur) |
|--|--|--|
| Constitution du dossier de visite et rédaction du bail | 10€ HT (12€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 3000€ TTC | 8,33€ HT (10€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 3000€ TTC |
| Etat des lieux d'entrée | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC |
| Etat des lieux de sortie | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC |

Location commerciale : 14% HT (16,8% TTC) du loyer annuel hors charges + éventuel droit d'entrée HT, à la charge du preneur

Location de Parking : 183,33€ HT (220 €TTC) à la charge du locataire Location de Box: 416,66 € HT (500 € TTC) à la charge du locataire

La société SLAVA FRANCE ne reçoit aucun fond, effet ou valeur au titre de ses activités transactions.

TVA : 20%

*Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note sera faite sur demande du client. *Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et ss et R612-1 et ss, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de l'agence, le Consommateur pourra recourir à la médiation. Il contactera donc l'entité de médiation « Médiation-vivons mieux ensemble » soit par courrier en écrivant au 465 avenue de la Libération 54000 NANCY soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr>

SLAVA FRANCE 184 rue Houdan 92330 Sceaux SAS au capital de 4 000€ RCS Nanterre 753634989 Carte professionnelle n° CPI 9201 2020 000 045 318 délivrée par le CCI de Paris Île de France.

Honoraires de Gestion locative (01/05/2025)

ANTONY-SCEAUX-BOURG LA REINE & environs Un gestionnaire Innovant, engagé, transparent & performant

| | |
|--|---|
| Honoraires maximum de gestion location résidentielle | 5,83% HT (7.00 % TTC) du montant du loyer mensuel charges comprises et des règlements de charges de copropriété au syndic le cas échéant. |
| Honoraires maximum de gestion location parking/box | 15€ HT (18 € TTC) |

PRESTATIONS incluses

| | |
|--|---|
| <u>Une gestion transparente :</u> - reddition mensuelle (rapport de gérance), - compte rendu annuel de gestion, - frais de correspondance, - Régularisation de charge (si données fournies par le bailleur) - Mise en place Garantie Visale | Inclus |
| <u>Gestion courante :</u> - Quittancement, - Encaissement des loyers, - Révision des loyers, | Inclus |
| Espace extranet / dématérialisation des documents de gestion (Accès 7j/7j et 24h/24) | Inclus |
| <u>Suivi des sinistres</u> Déclenchés jusqu' à 200 EUR HT ou urgence, sinon sur devis et accord propriétaire | <u>Déclaration et suivi administratif</u> : Inclus <u>Déplacement et RDV d'expertise</u> : au temps passé* |
| <u>Suivi du précontentieux / contentieux</u> | <u>Relance des locataires en retard</u> : inclus <u>Mise en demeure</u> : Inclus <u>Constitution et transmission du dossier à huissier</u> : Inclus <u>Suivi du contentieux judiciaire</u> : au temps passé* |
| Gestion des travaux entre deux locataires (rafraîchissement) Sur devis et accord propriétaire | Inclus pour l'obtention de devis. <u>Déplacement et RDV de suivi si nécessaire</u> : au temps passé* |
| Renouvellement des baux avec visite du bien (si accord du locataire) | Inclus |
| Gestion des congés du locataire (EDL, remboursement DG, retenues à appliquer) | Inclus |
| Présence aux AGs des copropriétés | Sur demande, facturé au temps passé* |
| Document déclaration de revenus fonciers | Inclus |
| Garantie Transparence | Garantie qu'aucune rétrocommission n'est touchée par l'agence sur aucun artisan ou intervenant. |

* Rémunération au temps passé : 70 EUR HT / Heure soit 84 EUR TTC / Heure

TVA : 20% Factures : Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note sera faite sur demande du client.

Litiges : Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et ss et R612-1 et ss, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de l'agence, le Consommateur pourra recourir à la médiation. Il contactera donc l'entité de médiation « Médiation-vivons mieux ensemble » soit par courrier en écrivant au 465 avenue de la Libération 54000 NANCY soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr>

SLAVA FRANCE 184 rue Houdan 92330 SCEAUX
SAS au capital de 4 000€ RCS NANTERRE 753634989

Carte professionnelle n° CPI 9201 2020 000 045 318 délivrée par le CCI de Paris Île de France.



HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Honoraires applicables sur les nouveaux mandats, en date du **01/05/2025**



Vente Habitations, parkings.

Généralement à la charge du vendeur pour les mandats exclusifs et de l'acquéreur pour les mandats simples.

| Tranches de prix tranches non cumulables | Mandat Exclusif, honoraires maximum charge vendeur % TTC appliqué sur le montant de la transaction | Mandat Simple, honoraires maximum charge acquéreur % TTC appliqué sur le montant de la transaction « net vendeur » |
|--|--|--|
| < 50 000€ | Forfait de 3000€ | Forfait de 3000€ |
| De 50 000 € à 200 000 € | Forfait de 10 000€ | Forfait de 10 000€ |
| De 200 000 € à 499 999 € et plus | 5% | 5,25% |
| A partir de 500 000 € | 4% | 4,17% |

Mandat de recherche (achat) : 3,33 % TTC de la valeur du bien au compromis de vente.

Locations Résidentielles Honoraires maximum charge locataire :

| | Zone très tendue (loi Alur) | Zone Tendue (loi Alur) |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Visites et rédaction du bail | 10€ HT (12€ TTC) du M2 | 8,33€ HT (10€ TTC) du M2 |
| Etat des lieux d'entrée | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 |

Locations Résidentielles Honoraires charge Propriétaire :

| | Zone très tendue (loi Alur) | Zone Tendue (loi Alur) |
|--|--|--|
| Constitution du dossier de visite et rédaction du bail | 10€ HT (12€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 3000€ TTC | 8,33€ HT (10€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 3000€ TTC |
| Etat des lieux d'entrée | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC |
| Etat des lieux de sortie | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC | 2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC |

Location commerciale : 14% HT (16,8% TTC) du loyer annuel hors charges + éventuel droit d'entrée HT, à la charge du preneur

Location de Parking : 183,33€ HT (220 €TTC) à la charge du locataire

TVA : 20% *Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note sera faite sur demande du client.

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et ss et R612-1 et ss, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de l'agence, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera : **SAS CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION** 27, avenue de la Libération 42400 St Chamond <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ASTRA IMMOBILIER (ex APS) 31 avenue Gabriel Péri 92160 Antony. SASU au capital de 50 000€ RCS NANTERRE 815 087 416

Carte professionnelle CPI92012016000003931 délivrée par le CCI de Paris Île de France